

CHARTRE DE BONNE CONDUITE – REGLEMENT INTERIEUR

ECOLE TRIATHLON MANOSQUE SAISON 2026-2027

En préambule à ce règlement :

S'inscrire à l'Ecole du TRIATHLON MANOSQUE, c'est choisir de s'engager dans une aventure sportive et humaine fondée sur le goût de l'effort, le dépassement de soi et le plaisir de progresser ensemble.

La vie du club repose sur l'engagement de bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour permettre aux jeunes de s'entraîner, de progresser et de s'épanouir dans un cadre bienveillant et sécurisé. **Cet investissement mérite en retour implication, motivation et sérieux de la part des enfants et des parents.**

La progression sportive ne peut se construire sans régularité. **L'assiduité aux entraînements est impérative**, tant pour le développement individuel que pour la cohésion et la dynamique du groupe. **Chacun est attendu avec le même engagement tout au long de la saison ; et ce dans les 3 disciplines.**

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les principaux droits et devoirs de tous les membres mineurs de l'école du TRIATHLON MANOSQUE mais aussi présenter le projet pour l'année 2026-2027.

Les licenciés et/ou leur représentant légal, s'engagent à respecter les principes fondateurs du présent règlement.

La prise ou le renouvellement de la licence au sein du club implique l'acceptation des règles de vie et d'éthique du présent règlement.

I - Modalités de prise de licence

- La licence ne sera validée qu'après la remise par le jeune triathlète de :
 - la demande de licence datée et signée (*sauf exception en cas de paiement par carte bancaire*)
 - le certificat médical, le cas échéant,
 - le règlement de la cotisation,
 - la fiche « engagements et autorisations diverses saison 2026-2027 » datée et signée,
 - la « charte de bonne conduite - règlement intérieur école de triathlon saison 2026-2027 » datée et signée
- L'inscription définitive d'un nouvel athlète fera l'objet de tests en natation (50m ventral-dorsal) et VTT ou vélo route (pilotage & niveau minimum) validant son aptitude et son intégration dans un des groupes de notre école.
- **Le licencié jeune s'engage à participer aux entraînements des 3 disciplines, à minimum un entraînement de chaque discipline par semaine.**

NOTA : La pratique d'une seule ou deux disciplines uniquement, par choix personnel, financier...ceci n'est pas compatible avec la pratique du triathlon, d'autres clubs dédiés existent pour cela.

II. Entraînements

A. Généralités

- L'accès aux entraînements est strictement réservé aux licenciés du club, sauf accord exceptionnel du Comité Directeur.
- Le triathlète respecte ses entraîneurs/encadrants ainsi que ses camarades de club, afin que les entraînements et les compétitions se déroulent dans la meilleure ambiance possible.



- Le triathlète sera attentif au bon usage du matériel et des locaux mis à sa disposition en natation, en cyclisme et en course à pied. Pour le bon déroulement des séances d'entraînement, les **horaires convenus seront respectés**. Il dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.

- **Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant à l'horaire de fin d'entraînement prévu. En aucun cas l'entraîneur n'est responsable de l'enfant après l'heure prévue de fin d'entraînement.**

- L'assiduité aux entraînements est indispensable pour assurer le bon déroulement de la vie du groupe et garantir une progression constante de l'athlète (sauf cas de force majeure, blessures par exemple) ainsi que sa sécurité.

- L'exclusion éventuelle de l'athlète d'un des groupes (manque d'assiduité, comportement inadapté...) ne concernerait que l'école de triathlon, il ne perdrait pas les avantages liés à sa prise de licence.

- Lors d'une compétition, la partie vélo se fait en VTT pour les catégories mini poussin à benjamin et en vélo de route pour les catégories minime à junior. Certaines courses de benjamin seront susceptibles de se faire en vélo de route voir RS 2026. Les jeunes ainsi inscrits à l'école s'engagent à rouler sur le modèle de vélo requis dans leur catégorie.

B. Règles/consignes entraînements vélo :

- Le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties cyclistes (stages, sorties communes...)
- **Le vélo de route est obligatoire pour les catégories minimales à juniors (sinon impossibilité de participer aux compétitions)**

- Un VTT à vitesses est obligatoire pour les plus jeunes (mini-poussin à benjamin)
- Le triathlète doit prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements liquides et solides, et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins...). Il doit aussi avoir un habillement adapté à la météo . **L'accès à un entraînement vélo pourra lui être refusé pour matériel défectueux.**

- **Un athlète, en cas de niveau insuffisant ou de difficultés, pourra changer de groupe après concertation des entraîneurs/encadrants et intégrer le groupe des plus jeunes (VTT).**

C. Règles/consignes entraînements natation :

- Les triathlètes doivent attendre l'accord de l'entraîneur pour entrer dans l'eau, ce qui sous-entend d'attendre celui-ci pour pénétrer dans les vestiaires et le bassin.

- Les consignes de sécurité seront respectées ainsi que la conduite de la séance dispensée par l'entraîneur.

III. Engagements

En début de saison, sur la base du calendrier de la ligue FFTRI PACA, plusieurs compétitions (Bike and run, Duathlon, Triathlon, Aquathlon ...) pourront être proposées en sorties club, les inscriptions seront dans ce cas prises en charge par le club, notamment pour le challenge régional.

Procédure inscription course :

Pour les compétitions proposées, le club inscrira les jeunes volontaires et règlera les frais d'inscription.

Vous recevrez un message (WhatsApp, mail...) quelques jours avant vous demandant si vos enfants souhaitent y participer avec une **date limite et ferme de réponse**.

Il n'y aura pas de relance, ni de demande individuelle.

Pour que la demande d'inscription soit prise en compte, **vous devrez impérativement répondre au message envoyé**.

Aucune inscription ne sera faite sans retour au message de demande d'inscription.

Les inscriptions après cette date limite seront du ressort et à la charge des parents.

En cas de non-participation à la compétition sans motif valable, il sera demandé aux parents un remboursement de l'inscription payée par le club.

En cas d'annulation répétée, le club n'inscrira plus l'enfant.

IV. Ethique

Lors des compétitions, les triathlètes du TRIATHLON MANOSQUE s'engagent à prendre connaissance du règlement et des parcours de la course, à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres, les membres de l'organisation ainsi que les autres concurrents. Afin d'être fidèle à l'éthique sportive, ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites. En cas de prescription médicale, le triathlète et ses parents devront valider auprès du médecin que les médicaments prescrits ne figurent pas sur la liste des produits illicites (voir la liste des produits illicites sur : <http://www.santesport.gouv.fr/> et pour toutes informations n° vert « Ecoute Dopage » : 0 800 15 2000).

V. Sanction

En cas de faute grave et avérée, le Comité Directeur peut décider de sanctionner l'athlète pouvant aller du blâme à l'exclusion du club.

VI. Ecole de Triathlon

Afin d'assurer la conservation de notre label "Ecole de Triathlon*", très important pour la pérennité de notre école, il est demandé :

- **A nos jeunes de participer à au moins trois épreuves ; comme deux épreuves de disciplines enchaînées sélectionnées par l'école, et ceci en plus de l'épreuve organisée par le club si celle-ci a lieu (3 épreuves de Ligue à défaut)**
- **A chaque jeune des catégories benjamins à juniors de l'école de triathlon de participer (sauf empêchement avéré) au test « Class Tri » organisé par le club course à pied et natation.**
- Au sein de l'école, une section 6-13 ans (mini-poussins à benjamins, « les petits ») propose 3 séances hebdomadaires : CAP le mercredi, natation le vendredi et VTT le samedi.
- Une section 14-19 ans (minimes à junior, « les Jeunes », parfois étendue aux benjamins performants) propose 2 séances CAP avec les adultes du club (mercredi et vendredi), 3 séances de natation par semaine (mardi, jeudi et samedi) et une sortie vélo route (samedi matin).

Pour les plus performants et motivés ayant des ambitions sportives (régionale, nationale) envie de s'épanouir et parvenir à leurs objectifs, il leur sera proposé en plus des séances prévues pour toute la section 14-19 ans, une séance supplémentaire à faire seul ou encadrée en CAP, vélo ou enchaînements ou encore d'un suivi plus encadré. **Obligation d'assiduité** pour faire partie de ce groupe !!!

L'école du TRIATHLON MANOSQUE pourra éventuellement organiser un stage d'entraînement sur le secteur Manosquin au cours d'un week-end ou sur 4-5 jours durant les vacances scolaires, il sera demandé aux jeunes triathlètes inscrits pour ce stage de participer à l'ensemble des séances proposées (sauf empêchement avéré).

Important : Il sera demandé aux jeunes de la section 14-19 ans de se doter d'un compteur vélo et d'une montre pour la CAP, l'idéal étant des outils de type GPS (chrono, distance, vitesse, cardio,). Des propositions/conseils d'outils au meilleur rapport qualité-prix vous seront indiqués en début de saison

Les entraîneurs se réservent le droit de garder le licencié sans matériel sur la séance mais comme suiveur, sans interférer sur le déroulement de la séance.

VII. Entraîneurs / éducateurs / encadrants

- Un programme d'entraînement sera établi et envoyé aux encadrants en charge des séances, à charge pour eux d'adapter les séances si nécessaire (conditions météo, état de forme des athlètes...).
- La communication se fera via « WhatsApp », chaque encadrant ayant en charge une séance étant responsable de sa gestion (annulation ou maintien).

Les encadrants sont bénévoles, les athlètes de l'école ainsi que leurs responsables légaux s'engagent à respecter leur engagement.

Pour cette saison 2026-2027, le club assume la totalité des entraînements (natation, vélo et course à pied), avec des entraîneurs et animateurs qualifiés pour proposer des séances de qualité à nos jeunes triathlètes.



Important : au cours des sorties vélo route proposées le samedi un renfort de triathlètes adultes membres du club pourra occasionnellement (régulièrement) être nécessaire (absence occasionnelle d'un encadrant) pour aider à l'encadrement de nos jeunes grâce à la pertinence de leurs conseils et veiller à la sécurité des sorties sur route.

VIII. Communication Ecole TRIATHLON MANOSQUE - Parents

Le club et l'équipe encadrante utilisent comme moyen de communication principal avec les parents les groupes WhatsApp créés par le club et regroupé en une communauté:

- Un groupe WhatsApp « Informations Ecole TRIATHLON MANOSQUE » utilisé pour la communication des encadrants vers les parents, groupe verrouillé sur lequel ne seront envoyés que les informations liées à l'organisation des entraînements, des courses...au fonctionnement de l'école du TRIATHLON MANOSQUE
- Un groupe WhatsApp « Ecole du TRIATHLON MANOSQUE » sur lequel chaque membre pourra intervenir, transmettre des photos, prévenir de l'absence de l'athlète, poser des questions...

Le club recommande fortement l'inscription des athlètes ou de leurs représentant légaux aux groupes WhatsApp afin d'avoir accès en temps réel aux informations relatives aux entraînements (annulation, modification du lieu de départ des entraînements). En cas de non adhésion aux groupes Whatsapp, les triathlètes ou leurs représentants légaux risquent de ne pas avoir les informations en temps utile.

L'envoi de mail est utilisé pour les informations générales, les sollicitations pour les inscriptions courses, informations envoyées à l'avance...

La bonne communication au sein du club et de l'école du TRIATHLON MANOSQUE est soumise à la transmission d'une adresse mail valide consultée régulièrement et de coordonnées téléphoniques lors de la prise de licence.

IX. Participations financières aux épreuves & organisations

A. Les compétitions :

Plusieurs épreuves, inscrites au calendrier de la ligue FFTRI PACA, proposées par les encadrants de l'école du TRIATHLON MANOSQUE et validées par le Comité Directeur du club, pourront être prises en charge par le club.

Il en sera de même pour les triathlètes sélectionnés pour un championnat national. Dans cette hypothèse, le club accompagnera les parents sur les frais engagés pour le déplacement (dans la limite des conditions votées en CODIR), sur fourniture de justificatifs.

La mutualisation des frais et le covoiturage seront à privilégier si plusieurs jeunes devaient participer à un même championnat de France.

En cas de non-participation du triathlète après validation de l'inscription, sans motif valable, il sera demandé le remboursement des frais d'inscription.

En cas d'annulation ou de non-participation répétée après inscription du triathlète, l'école du Triathlon MANOSQUE se réserve le droit de ne plus inscrire l'athlète sur les compétitions proposées.

B. Stages :

Les dates seront communiquées avant le 01 décembre par le club. Le club demandera une petite participation financière qui dépendra de la durée du stage et qui sera indiquée en même temps que les dates.

X. Formation et entraînements

Le fonctionnement de l'école du TRIATHLON MANOSQUE repose essentiellement sur le bénévolat, grâce à l'implication d'encadrants dont nombreux n'ont pas ou plus d'enfant licencié au club. **Ceci pour dire que les parents représentent un vivier très important pour la pérennité de l'école. C'est pour cette raison que ceux ou celles qui seraient intéressé(e)s par cette fonction peuvent se manifester et bénéficier d'une formation d'encadrant fédéral FFTRI prise en charge par le club.**

Venez nombreux !!!



XI. Sponsors

Le port de la tenue du club est obligatoire lors des compétitions et des remises de récompenses. (Tri-fonction ou tenue short + tee shirt TM).

XII. Acceptation et signature

A. Réduction du montant de l'inscription

Si tous les points écrits en rouge sont validés entre septembre 2026 et juin 2027, une réduction du montant de l'inscription d'un montant de 75€, sera accordée sous forme d'un virement et versée à la fin juin 2027.

Tous les points écrits en rouge devront être validés entre septembre 2026 et juin 2027 pour obtenir la restitution du montant de 75€. Si un des points n'est pas validé (sauf justification à l'appréciation des responsables école) le montant de 75€ restera acquis au club .

Joindre un RIB avec la « CHARTE DE BONNE CONDUITE – REGLEMENT INTERIEUR ECOLE TRIATHLON MANOSQUE SAISON 2026-2027 » signée

B. Signature :

Nous engageons ;

..... père, mère, tuteur :.....signature

..... jeune triathlète :signature

à respecter cette charte dans son intégralité.